



Niveau III 385 heures



Titre de Conseiller en Insertion Professionnelle

K Rome : 1801 - Titre professionnel inscrit au RNCP

Présentation

Le Titre de Conseiller en Insertion Professionnelle est défini par **l'arrêté du 11/12/2017**

Le (la) Conseiller (ère) en insertion Professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits). **Son action vise à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les difficultés rencontrées.**

Le (la) Conseiller (ère) en insertion Professionnelle accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite **leur accès à des informations concernant l'emploi et à la formation**. Il (elle) appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il (elle) identifie ses difficultés, ses potentialités, ses compétences et ses motivations pour établir avec elle un diagnostic partagé de sa situation.

Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il (elle) s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides et **il (elle) mobilise un réseau de structures partenaires et d'acteurs** de son territoire d'intervention. Il (elle) rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif.

Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi, le (la) CIP **définit avec elles des parcours d'insertion adaptés** lors d'entretiens individuels centrés sur leurs besoins et leurs projets. Ces parcours sont structurés en étapes que le CIP réajuste en fonction de la progression effective des personnes et des évolutions de l'environnement socio-économique. Il (elle) les suit dans la réalisation de leur parcours et contribue à la résolution des difficultés rencontrées. Il (elle) prépare et anime différents ateliers sur des thèmes liés à l'orientation ou à l'emploi. Le (la) CIP analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

A partir de l'analyse de son territoire, **il (elle) prend contact avec des employeurs** pour établir des modes de collaboration. Il (elle) aide **et conseille des employeurs pour établir** des modes de collaboration. Il (elle) aide et conseille des employeurs pour le recrutement et l'intégration de différents publics depuis l'analyse du besoin jusqu'à la mobilisation des mesures et prestations adaptées. Il (elle) Définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi.

Le (la) conseiller (ère) en insertion professionnelle participe au montage et à la réalisation de projets territoriaux liés à l'insertion, l'emploi, la formation au sein de sa structure ou en partenariat avec différents acteurs. Il (elle) intervient dans les réunions avec les partenaires, participe à des groupes de travail et contribue à leur animation.

Compétences visées

La structuration du Titre Professionnel en trois activités types (Certificats de Compétences Professionnelles - CCP) correspond aux besoins du marché de l'emploi :

- **CCP1** « Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé »
- **CCP2** « Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle »
- **CCP3** « Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle »

Cursus

FORMATION SUR MARSEILLE

Rentrée : Octobre 2019

Durée : en 12 ou 24 mois

Cours : 385 h soit 55 jours

Stage : 385 h soit 55 jours

Tarifs

5005 €

Frais de dossier : 100 €

Contact

Responsable formation

Laurence MORVAN

Informations

Anne-Laure PILLARD

✉ alpillard@collcoop.org

☎ 04 42 17 03 05

Méthodologie utilisée :

La formation est dispensée en groupe de 15 personnes maximum et favorise les interactions inter individuelles.

Les intervenants sont issus du champ de l'insertion et sont spécialisés dans l'accompagnement des personnes. 1 formateur référent est désigné pour l'accompagnement individuel durant toute la formation. Nous utilisons les pédagogies actives qui ont la particularité de rendre la personne actrice de ses apprentissages, et qui lui permettent de tracer ses axes de progrès durant la formation.

L'évaluation de l'impact de la formation sur le degré d'acquisition des apports s'effectue tout au long du cursus.

3 stages (1 par module) en entreprise sont prévus (une évaluation est effectuée sur chaque lieu de stage)



Publics

Toute personne désirant se diriger vers les métiers de l'accompagnement visant l'insertion professionnelle des personnes

Contenu

Session d'intégration

CCP 1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

Période d'intégration, techniques de communication, décryptage de la demande, identification des besoins de la personne, construction d'un diagnostic partagé de l'aspiration professionnelle

CCP 2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion

Contractualisation d'un parcours d'insertion centré sur la personne et sur les réalités du marché du travail, élaboration du projet professionnel tenant compte des freins et des potentiels de la personne, techniques d'auto-évaluation.

CCP 3 : Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

Identification et exploitation des données socio-économiques nationales et locales. Analyse de la réglementation liée au code du travail, à l'emploi recherché. Elaboration d'une méthodologie spécifique à la recherche et l'obtention d'un emploi et aux étapes d'intégration dans l'entreprise. Appui technique aux employeurs, formulé sous forme d'étapes évaluées de manière tripartite formateur/stagiaire/entreprise.

Voies d'accès possibles (Parcours certifiants)

- Cursus complet, en continu ou en alternance
- Cursus par blocs de compétences (3 CCP capitalisables en vue de l'obtention du titre CIP)
- Par la VAE
- Détermination du parcours lors de l'entretien de positionnement

Conditions d'accès

- Disposer d'un niveau Bac à Bac+
- Démontrer une forte motivation pour la relation d'aide aux personnes
- Être apte à décoder les caractéristiques (potentiels, freins) du public
- Faire preuve d'une très bonne aisance relationnelle
- Maîtriser les TIC

La formation est ouverte aux demandeurs d'emploi, aux salariés dans le cadre du Congé Individuel de Formation ou du plan de formation de leur entreprise, aux salariés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat aidé.

Procédure d'admission

- Constitution d'un dossier d'admission comportant les pièces justificatives relatives aux conditions fixées, un curriculum vitae ainsi qu'un texte de présentation personnalisée de son parcours professionnel.
- Examen de positionnement avec le responsable de formation qui permettra d'apprécier, outre son niveau scolaire, la capacité du candidat à rentrer dans un processus formatif.

Recrutement

En continu

Entretien de positionnement :

sur convocation après réception du dossier de candidature. Constitution par le candidat d'un dossier d'admission, entretien sur convocation après réception du dossier.

Inscription

Téléchargez le **dossier** sur notre site ou retirez le au Collège Coopératif

Date limite dépôt :
En continu

Certification

1 semaine :
35 heures, soit 5 jours

Pour chaque CCP :

- Dossier professionnel
- Epreuve orale et écrite
- Mise en situation

A noter

Une session de formation peut être ajournée pour des raisons pédagogiques, notamment lorsque le nombre de candidats inscrits s'avère insuffisant*. Le cas échéant, les candidats sont avertis par courriel au plus tard sept jours avant le début de la formation.

*10 personnes minimum

Plus d'infos

